

## **Information du public et rapports « article 21 »**

**Olivier LAFFITTE – CLI AREVA La Hague**

**Marie-Anne SABATIER – CLI de Marcoule-Gard**

- Au départ : le guide de l' ASN: « Recommandations pour la rédaction des rapports annuels d'information du public relatifs aux INB »**
- L'ANCLI est invitée à commenter ce guide en vue de son amélioration**
- Analyse des rapports « Article 21 » sur les installations suivantes :**
  - **La Hague AREVA NC : traitement de combustibles nucléaires**
  - **Gravelines EDF : centrale de production d'électricité**
  - **Marcoule, Société SOCODEI, Usine CENTRACO : incinération de déchets faiblement radioactifs et fusion de ferrailles faiblement radioactives**

Table ronde n° 3 :

L'information du public sur l'impact des INB et les rapports « article 21 »

## 1. Introduction

- Les avis de l'ASN et de la CLI permettraient de donner au public un point de vue pluraliste sur le fonctionnement des installations**
- Il serait préférable de suivre le plan du guide ASN.**

## 2. Présentation des installations

- Utilité d' une carte indiquant la localisation générale, et dans le cas de sites complexes, un plan de l'ensemble du site et de ses installations**

## 3. Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection

- Un rappel du cadre réglementaire (simplifié) semble opportun.**
- Il est demandé :**
  - **le bilan des entrées et des sorties de matières radioactives**
  - **des renseignements sur les exercices PUI, leur thème, les enseignements à en tirer .**
  - **des indications sur les lettres de suivi de l'ASN suite aux inspections, et sur les réponses apportées par l'exploitant .**

Table ronde n° 3 :

L'information du public sur l'impact des INB et les rapports « article 21 »

## 4. Incidents et accidents survenus sur les installations

- La présentation des évènements déclarés a besoin d' être mieux explicitée**
- Les conclusions, les mesures correctives, les actions pour en éviter le renouvellement, sont à ajouter systématiquement**

## 5. Les rejets

- Il serait plus simple que leurs valeurs soient exprimée en bq , et éventuellement en % de l' activité annuelle autorisée**
- Impact de l'installation : chaque substance radioactive et/ou chimique rejetée est en général en dessous des limites autorisées, mais qu'en est-il des effets de ces substances cumulées et rejetées ensemble dans l'environnement ? Quel effet cumulé avec les années ?**
- Il serait nécessaire d'avoir un graphique présentant l'évolution de l'ensemble des rejets sur les 5 dernières années**
- Il serait utile de disposer d'une carte précisant les lieux de prélèvements, les fréquences et les paramètres suivis**

Table ronde n° 3 :

L'information du public sur l'impact des INB et les rapports « article 21 »

## 6. La gestion des déchets

- Il est souhaitable de donner des précisions sur les types de déchets et des photos de leur conditionnement, avec les échelles associées**
- Certains points sont à éclaircir, comme par exemple les modalités de stockage des générateurs de vapeur ou des couvercles de cuves**

## 7. Les autres nuisances

- Il manque en général le bilan CO2 des installations**

## 8. Les actions en matière de transparence et d'information

- La date de remise du rapport et les modalités de diffusion méritent une attention particulière .**

## 9. Conclusion

- ❑ **Il est demandé d'annexer au rapport un résumé succinct de deux pages maximum, avec l'essentiel, sans être trop vague !**
- ❑ **Nécessité d'une présentation en CLI des recommandations du CHSCT par un représentant du CHSCT.**
- ❑ **Beaucoup de remarques des CHSCT portent sur l'organisation du travail, la vétusté du matériel ou encore le manque de personnel... mais il n'y a aucune réponse de l'exploitant . L' avis des CHSCT élargis devrait aussi être mentionné.**
- ❑ **La sous-traitance, importante dans le domaine du nucléaire, aurait besoin d'être systématiquement mentionné.**